



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 17 février 2021

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	19
VOTANTS	19
DATE DE CONVOCATION	
11 février 2021	
DATE D’AFFICHAGE	
- 1 MARS 2021	
Codification : 5.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le - 1 MARS 2021 et publication du - 1 MARS 2021	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	

L'an deux mille vingt et un, le **dix-sept février**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le onze février deux mille vingt et un** s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des Vignes, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, André ALEX, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Katy VAZQUEZ DUDEK, Sylvain GIRARDIN, Patrick PORNET (arrivée à 20h20), Roseline TRAMBOUZE, Isabelle ROUVIDAN et Lucie ROCH.

Absentes avec excuse :

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Katy VAZQUEZ DUDEK

OBJET : 2021-023 : détermination du nombre d'Adjoints

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à modifier le nombre d'Adjoints.

Ce nombre découle du nombre de Conseillers Municipaux et ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal (article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Or, à Perreux, il y a 19 Conseillers Municipaux, donc le nombre maximum d'Adjoints est 5.

Jusqu'à présent, l'exécutif compte 4 Adjoints mais Monsieur le Maire propose de passer le nombre d'Adjoints à 5.

Conformément à l'article L 2122-2 précité du Code Général des Collectivités Territoriales et ouï cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De fixer** le nombre d'Adjoints à 5.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20210217-2021-023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2021

Publication : 01/03/2021

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 23 février 2021

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

